

12512/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 20 septembre 2023

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 20 septembre 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) n° 267/2012  
concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran**

E18142

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*